

Douai, le 8 septembre 1999

**1ères ASSISES NATIONALES DE L'ENERGIE :**

Politiques énergétiques et Collectivités locales à l'heure européenne

-----  
Atelier n°1 : Comment coordonner la distribution de l'énergie sur le territoire municipal ?  
-----

Résumé de l'exposé de Monsieur Hervé PIGNON

Hervé PIGNON  
Délégué Régional

● Les **compétences des collectivités locales**, en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'organisation des transports publics, de gestion des bâtiments, d'équipements et de services publics, ou encore de coordination de la distribution d'énergie par exemple, en font aujourd'hui des **acteurs clef** dans la mise en place des politiques énergétiques sur leurs territoires.

● Le récent exercice d'élaboration de **Schémas de Services Collectifs de l'Energie**, dans le cadre de la Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire, a permis de lancer les réflexions sur les liens entre « **politiques énergétiques** » et « **collectivités locales** », auxquelles l'ADEME a participé très activement.

● En pratique, 2 types d'approches ont été expérimentés avec les collectivités locales, en particulier dans la région Nord/Pas-de-Calais,

→ une approche de la municipalité « urbaniste », dans laquelle il s'agit d'intégrer une dimension énergie dans les documents d'urbanisme, avec la mise au point de l'Analyse Environnementale sur l'Urbanisme (AEU), développée dans l'atelier n°2 ;

→ une approche de la municipalité « productrice, distributrice, et régulatrice de l'énergie », dans laquelle il s'agit d'aider à la construction de politiques énergétiques locales, basées sur les besoins réels des consommateurs sur un territoire donné, en l'occurrence celui géré par la collectivité locale. L'outil mis au point : Etude de Programmation-planification Énergétique Locale (EPE) va donc être traité dans cet atelier.

● Remarquons que ces 2 approches sont complémentaires, et visent à aider les collectivités locales dans la mise en place de politiques énergétiques territoriales, pour « fixer les règles du jeu de l'énergie sur leur territoire », à partir de priorités environnementales, économiques et sociales.

● Concrètement, l'EPE se déroule en 5 temps :

→ état des lieux de l'offre et de la demande locales : « qui consomme quoi ? »

→ analyse des évolutions structurelles prévisionnelles : « qui va consommer quoi ? »

→ recensement des ressources et opportunités énergétiques locales : énergies renouvelables, rejets industriels de chaleur...

→ synthèse issue de la superposition des 3 premières couches d'information

→ élaboration d'un plan d'actions décliné suivant les 4 axes :

1er axe : bâtiments et équipements publics

2e axe : habitat et logement

3e axe : coordination des réseaux de distribution d'énergie

4e axe : développement économique local et énergie.

● Plusieurs EPE ont été réalisées en Nord/Pas-de-Calais ces dernières années, dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Régional et l'ADEME, et les premiers résultats obtenus sont encourageants, que ce soit dans le domaine du suivi des concessionnaires, de l'élaboration de

politique énergétique à partir de la demande, ou encore de la diversification de la production énergétique.

- Annexe : Cahier des Charges de l'EPE - Conseil Régional/ADEME.